

REFUS PROVISOIRE TOTAL DE PROTECTION

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la règle 17(1) du Règlement d'Exécution Commun a l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

<p>I. OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :</p> <p>Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024 Chişinău, République de Moldova</p> <p style="text-align: right;">Téléphone : (37322) 400 - 541 fax.: (37322) 44-01-19</p>
<p>II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS: 1376603</p>
<p>III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS : Otkrytoe aktsionernoe obshchestvo "Nizhegorodsky maslo-zhirovoy kombinat", sh. Zhirkombinata, 11, RU-603950 g. Nizhny Novgorod, Fédération de Russie</p>
<p>IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE TYPE DE REFUS PROVISOIRE:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur un examen d'office</p> <p><input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur une opposition</p> <p><input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition</p> <p style="margin-left: 20px;">i) Nom de l'opposant :</p> <p style="margin-left: 20px;">ii) Adresse de l'opposant :</p>
<p>V. INFORMATIONS CONCERNANT LA PORTÉE DU REFUS PROVISOIRE:</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">Le refus provisoire total concerne tous les produits et services.</p>
<p>VI. MOTIFS DE REFUS [(le cas échéant, voir la rubrique VII)] :</p> <p><input type="checkbox"/> Marque(s) antérieure(s):</p> <p style="margin-left: 40px;"><input checked="" type="checkbox"/> <u>Autres motifs</u> : La dénomination revendiquée « Мамы доверяют » (Les mères font confiance) ne peut pas être enregistrée comme marque parce qu'elle est composée des signes qui sont dépourvus du caractère distinctif par rapport à la totalité des produits revendiqués dans la demande (art. 7(1)b);</p> <p>En même temps, cette dénomination « Мамы доверяют » (https://www.google.com/search?q=%D0%BC%D0%B0%D0%BC%D1%8B+%D0%B</p>

4%D0%BE%D0%B2%D0%B5%D1%80%D1%8F%D1%8E%D1%82&rlz=1C1CHZL_ruMD782MD782&oq=%D0%BC%D0%B0%D0%BC%D1%8B+%D0%B4%D0%BE%D0%B2%D0%B5%D1%80%D1%8F%D1%8E%D1%82&aqs=chrome..69i57j0l5.6343j0j8&sourceid=chrome&ie=UTF-8) représente un signe devenu usuel dans le langage courant pour tous les produits mentionnés dans la demande (**art. 7(1)d**);

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 7(1) b, 7(1) d).

VII. INFORMATIONS RELATIVES À UNE MARQUE ANTÉRIEURE :

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :
- iii) Nom et adresse du titulaire :
- iv) Reproduction de la marque :
- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

VIII. DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA LÉGISLATION APPLICABLE :

Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova (extrait)

Art. 7 Motifs absolus de refus (1) Sont refusés a l'enregistrement: b) les marques qui sont depourvues de caractere distinctif;d) les marques qui sont composées exclusivement de signes ou d'indications devenus usuels dans le langage courant ou dans les habitudes loyales et constantes du commerce;

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE REQUÊTE EN REEXAMEN OU UN RECOURS :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois**, à compter de la réception du présent refus.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : **Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI)**, (voir rubrique I ci-dessus)
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.
- iv) Conditions supplémentaires, le cas échéant : la requête en réexamen doit être présentée sur un **formulaire standard** approuvé par AGEPI <http://agepi.gov.md/en/formulare/trademarks>, faisant l'objet de paiement de la **taxe prescrite**.

X. SIGNATURE OU SCEAU OFFICIEL DE L'OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :



XI. DATE D'ENVOI DE LA NOTIFICATION AU BUREAU INTERNATIONAL : **2018.08.21**